

# SPPPI-PACA

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SPPPI ODEUR DU 24 MAI 2005

### PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants suivants :

- \* DRIRE PACA
- \* ESSO
- \* ORTEC
- \* SPM
- \* AIRMARAIX
- \* ENERPOL - UDVN 84
- \* UFC QUE CHOISIR
- \* CIQ LANCON SIBOUR
- \* COMMUNAUTE URBAINE MPM
- \* AIRFOBEP
- \* TEMBEC
- \* EDC CENTRALE DE MARTIGUES
- \* MAIRIE DE CARRY LE ROUET
- \* SOLAMAT MEREX
- \* SOUS PREFECTURE D'ISTRES
- \* COMMUNAUTE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- \* TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE
- \* COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SALON - ETANG DE BERRE - DURANCE
- \* DDSV 13

### DERNIERE REUNION

9 MARS 2004

#### 1. BILAN DE LA SURVEILLANCE EN 2004 (AIRFOBEP)

Après le Var en 2003, le recensement des plaintes a été étendu au département des Alpes-Maritimes suite à la réunion d'information inter services qui s'est tenu le 27 avril 2004 à Nice.

Durant l'année 2004 .400 plaintes ont été enregistrées dans l'ensemble de la région. La majorité des plaintes émanent des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes. Les résultats des différents outils de surveillance ont été intégrés dans une base régionale ; elle est accessible aux associations et aux partenaires. La recherche des sources potentielles d'odeurs a été étendue et optimisée grâce à l'acquisition des données météorologiques sur toute la région (32 stations de Météo France).

La méthode des cônes de gêne, utilisée par ODOTRACE, a été optimisée. Elle intègre à présent d'autres paramètres météorologiques qui conditionnent la dispersion des odeurs. Un travail sur l'information a été menée avec les acteurs du SPPPI. Le but est d'assurer autant la transmission de l'information suite à des plaintes, que le retour d'information sur les sources qui sont à l'origine de ces observations. A ce sujet, certains industriels ont émis le souhait d'être avertis plus rapidement, afin de prendre les dispositions nécessaires. Ils

veulent également pouvoir consulter la base de données « nez », afin de pouvoir s'en servir pour les études d'impact.

Le dispositif de surveillance repose sur 2 outils: un jury de nez bénévoles et le recueil des plaintes des riverains le public appelle le numéro vert 0800 17 56 17 ; les informations issues de ces deux outils de surveillance constituent une base de données sur les nuisances olfactives dans la région PACA .

Durant l'année 2004, les nez bénévoles ont réalisé près de 20 000 observations ; le taux de perception moyen est de l'ordre de 20%, pourtant depuis trois ans, le taux de perception a tendance à diminuer, il était de 29% en 2002 (taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations).

Les origines des odeurs sont de plusieurs natures : industrielles, urbaines (circulation automobile), odeurs de voisinage (par ex : restaurants, brûlé et végétation).

Les principales zones de gêne recensées dans le département durant l'année 2004 sont localisées dans les communes de Tarascon, Arles, Port St Louis du Rhône, Istres, Ensues la Redonne, Marseille, Septèmes les Vallons, Gardanne, Mimet et Rousset.

#### ODOTRACE

Cet outil permet de situer rapidement, suite à une ou plusieurs plaintes, la zone probable de la source d'odeur, il analyse la base de données des observations pour déterminer et hiérarchiser les zones de sources d'odeurs dans la région.

De fait, ODOTRACE croise les données olfactives avec les données météorologiques. L'acquisition des données météorologiques a été étendue à toute la région. Les données sont récupérées sur 32 stations de Météo France et cette investigation couvre les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes. Les zones de sources déterminées par la nouvelle méthodologie sont donc plus précises.

#### INFORMATION DU PUBLIC VIA INTERNET - PUBLIC ET PARTENAIRES

Outre les campagnes d'information régulièrement menées auprès du public et/ou pour faire appel à bénévoles, un site internet comportant des pages dédiées à la Surveillance des Odeurs est accessible à partir des sites AASQA:

<http://www.airfobep.org>  
<http://www.airmaraix.org>  
<http://www.atmo-qualitair.net>

Ces pages comportent notamment : le signalement des plaintes, et l'inscription en ligne pour être nez bénévole.

#### INFORMATION DES PARTENAIRES

L'efficacité du traitement des problèmes de nuisances olfactives doit passer par une circulation de l'information. Ceci concerne bien entendu l'information suite à des observations, mais aussi le retour d'information sur les causes potentielles de ces nuisances. La procédure suivante a été mise en place :

- transmission des plaintes aux services administratifs
- circuit de retour d'information sur les plaintes

#### 2. LA COLLECTE ET LA GESTION DES PLAINTES PAR LES SERVICES D'INSPECTION

L'enjeu de cette opération est de répondre aux demandes du public, de limiter les interventions de l'inspection et d'améliorer son efficacité. En conséquence une procédure de

gestions des plaintes « odeurs » a été établi à titre expérimental. Elle a pour objet de centraliser et de communiquer aux services concernés les plaintes reçues par le téléphone vert 0 800 17 56 17. L'envoi aux responsables départementaux des DRIRE est limité aux conditions suivantes : soit 3 plaintes par jour localisées , soit 10 plaintes sur 3 mois localisées. Il est souligné dans cette procédure l'importance de retourner les conclusions des enquêtes réalisées par les divers services à AIRFOBEP pour informer les plaignants des suites données.

#### ACTIONS DE L'INSPECTION

Les principales actions menées dans les Alpes Maritimes concernent les sociétés:

- ONYX SUD EST : mise en place de rampes de diffusion de produits destructeurs d'odeurs et réglages d'aspiration du réseau de captation

\*

\*

ADO MOUANS SARTOUX : limitation du stockage extérieur de solvant pour réduire les émissions

\*

FLAVOREX MOUANS SARTOUX : mise en dépression extracteur pour supprimer l'arôme ail

\*

Dans les Bouches-du-Rhône les actions engagées dans les établissements : ARKEMA de St Menet, ESSO, HEINEKEN, NAPHTACHIMIE, CEREXAGRI, SOLAMAT, TOTAL, Albemarle, SCEA

Cave...) sont terminées.

Des actions sont en cours dans les sociétés:

NAPHTACHIMIE : mise en place d'une couverture du bassin API et les événements canalisés vont être raccordés au réseau torche.

\*

\*

SITA SUD LES PENNES MIRABEAU : mise en place d'un jury de nez et extension du réseau biogaz

\*

\*

VALSUD ONYX SEPTEMES LES VALLONS : mise en place d'un dispositif basé sur le procédé d'éolage , aspersion d'un produit sur les déchets pour éviter la formation de biogaz et diffusion de produits masquants

\*

SOMEDIS LA FARE LES OLIVIERS : mise en place d'un système de désodorisation

TEMBEC A TARASCON : réalisation du captage des émissions diffuses pour incinération.

3. Présentation de la société ORTEC à Lançon de Provence des actions engagées ces dernières années pour lutter contre les nuisances olfactives.

Cette société exploite un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés, traitement de boues industrielles . Les odeurs occasionnelles soir ou matin et de courtes durée. Ces odeurs sont d'origine multiples : biogaz, stockage de boues industrielles sur casier, ventilation des andains de compost, odeurs générées par les bassins d'eau recyclée, zone de déchargement de boues ...

..

Plusieurs études ont été lancées par la Sté ORTEC, la première débutant en 2000 (enquête auprès des riverains, campagne d'observation autour du site), et ce jusqu'en 2003.

Sur la demande de la DRIRE, AIRFOBEP installe un premier capteur au niveau du village de Val Sibourg (analyse en temps réel des émissions de CH<sub>4</sub>, SOX, NOX, PM)

;

Ce capteur déplacé en plaine Sénéguiér a fonctionné pendant un an, et les mesures ont révélé des concentrations en CH<sub>4</sub> importantes pendant la nuit, par atmosphère stable. Ce capteur est

nouveau déplacé et placé entre les deux centres de stockage et estimer leur impact réciproque (étude en cours).

A priori, à ce jour, l'origine des odeurs n'ayant pas pu être identifiée, on pense que c'est la composante de plusieurs sources.

ORTEC a engagé en conséquence :

Sur le site de CSD :

la création d'une unité de stabilisation des boues industrielles

l'extension du réseau de dégazage et de la torchère

le réaménagement définitif de plus de 1/3 de la surface

la réduction de la surface d'exploitation et la couverture quotidienne renforcée

l'exploitation conduite sans reprise de déchets déjà enfouis

la mise en place d'une trame d'enregistrement détaillée des plaintes, afin de les corrélérer aux conditions météorologiques et identifier les sources potentielles.

Sur le site ORSEM

le remplacement du bassin déboureur par un traitement primaire confiné des eaux de ruissellement

l'acquisition d'un second retourneur d'andain pour maintenir une continuité d'exploitation

l'installation d'une installation de diffusion de masquant d'odeurs

l'augmentation des ratios de coproduit

la mise en place de procédures d'exploitation tenant compte des conditions météorologiques au jour le jour.

#### 4. LES ACTIONS A VENIR

création d'une unité de séchage thermique pour le traitement des boues industrielles

limitation des entrées de boues sur le biocentre en fonction de la saison

réaménagement définitif du CSD, fermeture de centre 2008

avec AIRFOBEP, mise en place d'un nez électronique.

#### CONCLUSION

L'action de l'inspection des installations classées et des autres services de l'Etat sera poursuivie en 2005 sur la base des plaintes relayées par les trois réseaux. Un bilan trimestriel sera établi avec les chefs de groupe départementaux et les réseaux pour déceler les difficultés rencontrées dans l'application de la procédure mise en place à titre expérimental.

L'action de la Surveillance régionale des odeurs SRO portera sur ::

- 1- la poursuite de la surveillance des odeurs par la SRO à l'aide des 3 outils que sont le jury de nez, le recensement des plaintes et les campagnes densifiées.
- 2- La collecte, la centralisation et transmission des rapports de plaintes pendant la période test de la procédure : fin 2005.
- 3- la mise en place d'une démarche d'amélioration du serveur <http://www.sro-paca.org/> afin d'améliorer la recherche des zones de sources (ODOTRACE) et fournir une information plus adaptée aux associations et aux exploitants (après identification des besoins).